**FICHE 2.1.6**

**FAVORISER L’IMPLICATION DES HABITANTS DANS L’AMELIORATION DE LEUR CADRE DE VIE ET**   
**LE « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »**

|  |  |
| --- | --- |
| **Pilier 2**  **Axe 1** | **Enjeu : Mettre en place des politiques efficientes de gestion des quartiers prioritaires, en adéquation avec les usages et favorisant le vivre ensemble et la participation des habitants** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Contexte** | * Les habitants des quartiers prioritaires sont les premiers acteurs de la vie de leur quartier et de son environnement, urbain et social en particulier. * Les démarches entreprises afin de maintenir, adapter ou améliorer l’espace urbain et le cadre de vie de ces quartiers, nécessite de prendre en compte les attentes et usages des habitants. * Leur association aux travaux et démarches engagés est donc nécessaire pour connaître leurs pratiques et les impliquer davantage sur les questions relevant de leur environnement proche. |
| **Objectifs et dynamiques** | * Ouvrir des espaces de concertation en amont des projets urbains avec les habitants et les acteurs intervenant sur le territoire. * Diversifier les modalités de participation et outils d’échange en fonction des projets envisagés * Poursuivre (ou engager – selon les quartiers) une démarche GUP dans les quartiers prioritaires * Impliquer et sensibiliser les habitants à la démarche de gestion urbaine * Maintenir ou mobiliser des moyens humains de médiation dans les espaces publics et collectifs |
| **Réalisations attendues** | * Former l'ensemble des intervenants aux différentes modalités de concertation et aux préalables indispensables au fonctionnement de ce type de démarche * Intégrer l'implication des habitants dans la conduite de projet et la veille territoriale * Identifier des habitants relais (par secteurs) autour des enjeux du cadre de vie de leur quartier * Créer les « Maisons de projet » dans les quartiers bénéficiant d’une intervention urbaine au titre du NPRU et permettre des temps spécifiques aux projets d'aménagement sur les autres quartiers * Prendre en compte des questions relatives au cadre de vie au sein des « Conseils Citoyens » créés dans les quartiers prioritaires, en bonne articulation avec les conseils de quartier là où ils existent, car traitant parfois déjà ce type de questions. * Proposer des animations en lien avec l’appropriation du cadre de vie et de l’environnement urbain (« la ville en valise », évolution urbaine des quartiers …) * Développer les outils de suivi (ex : espace numérique de travail, tableau d’observations …) |
| **Effets attendus** | * Développer et enrichir l'usage des quartiers par les habitants et les usagers * Essaimer des bonnes pratiques en matière d’usage auprès des habitants et autres acteurs (commerçants …) * Etre en capacité de solliciter les intervenants concernés en fonction des constats observés * Adapter les espaces publics aux usages constatés ou souhaités par les habitants ou plutôt co-construire les solutions permettant de répondre aux problématiques partagées par les habitants et les techniciens |
| **Echelle Territoriale** | * Agglomération : rôle de coordination des actions engagées en matière de GUP dans les différents quartiers prioritaires * Quartiers : Mobilisation des habitants et d’outils de suivi des travaux et projets en cours dans chaque quartier |
| **Animateur** | * Animation par l’Agglomération en charge de la coordination de la dynamique GUP dans les territoires avec l’appui technique des Villes, chargées du suivi de terrain en relation avec les habitants et autres partenaires, notamment bailleurs de logements sociaux, centres sociaux, éducateurs spécialisés. |
| **Partenaires mobilisables (dont habitants)**  **Dispositifs mobilisables** | * Habitants * Bailleurs sociaux * Services des collectivités (Services techniques, Voirie, Espaces publics, Police Municipale, Entretien Urbain, Déchets …) * Médiateurs de rue * Associations et autres acteurs des territoires * Commerçants |
| **Financements mobilisables** | * NPRU : mobilisation des moyens financiers dans le cadre du protocole de préfiguration NPRU pour les quartiers concernés (Sanitas, Rabaterie, Rabière, Maryse Bastié) * Politique de la Ville : financements via appel à projet * Agglomération : financements GUP * Villes : financements sur des projets dédiés + droit commun * Bailleurs : moyens humains / financiers à préciser par les bailleurs dans les quartiers où ils possèdent du patrimoine (Charte d’engagement liée à l’abattement de TFPB) |
| **Calendrier** | * Elaboration de la charte GUP et de la charte d'abattement TFPB : décembre 2015 * mise en place des actions 2016-2020 |
| **indicateurs de réalisation** | * Formations réalisées * Nombre d’habitants impliqués ou sensibilisés * habitants relais identifiés * Enquête d’image sur la perception du quartier par les habitants * Réalisations engagées avec les habitants * Evolution des dégradations et constats de désordre * Mise en place des Conseils Citoyens et des Maisons de projet * nombre d'actions de sensibilisation développées * Nombre d'outils de suivi développés |
| **Indicateurs d’effets** | * Evolution des usages des habitants (ex : mobilité intra-quartier, déchets-encombrants …) * Amélioration de la réactivité des réponses / interventions suite aux constats observés * évolution des modes de conduite de projet, en intégrant dans le timing du projet les temps d'implication des habitants |
| **Liens autres enjeux / fiches « orientations opérationnelles »** | Axe transversal - Égalité homme-femme :   * Faire émerger le pouvoir d’agir des femmes par l’écoute de leurs besoins et leur expertise d’usage du quartier. * Utiliser cet usage pour adapter l’aménagement urbain aux besoins repérés et favoriser ainsi leur réappropriation de l’espace public * Favoriser l’implication des femmes comme actrices de la ville locale (via les Conseils Citoyens par exemple).   Fiche 2.1.5  Fiches 1.1.5/1.1.6/1.1.7 |